



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : la Meurthe-et-Moselle maintenue en situation d'**ALERTE**

Nancy, le 13/10/2023

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, le préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de maintenir la zone « Moselle amont et Meurthe » et la zone « Moselle aval Orne Nied et Seille » (soit 90 % des communes du département) au premier niveau de limitation des usages de l'eau : le niveau ALERTE sécheresse.

Le mois de septembre a été particulièrement chaud et déficitaire en pluie et la première décade du mois d'octobre est quasiment sèche. Ce constat se traduit par des niveaux de cours d'eau très bas et des sols très secs pour la saison.

Cette situation préoccupante du niveau des cours d'eau, impose, malgré la saison avancée, de poursuivre les limitations des usages de l'eau pour préserver les usages prioritaires qui sont : l'alimentation en eau potable des populations, la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, l'abreuvement des animaux et la préservation des fonctions biologiques des cours d'eau.

Le niveau ALERTE fait l'objet d'un arrêté préfectoral précisant les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau, proportionnées à l'intensité de la sécheresse, concernant l'ensemble des usagers de l'eau : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.

Les services de l'État et les collectivités sont mobilisés pour faire respecter ces dispositions. Des contrôles peuvent être réalisés sur tout le territoire pour s'en assurer.

La situation d'ALERTE précise par exemple :

- l'interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage,
- l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité,

En plus de ces limitations provisoires, des mesures spécifiques sont prévues pour les industriels, les gestionnaires de stations d'épuration, les hydro-électriciens et la navigation fluviale.

Pour recevoir en direct les modifications des restrictions d'usage de l'eau en vigueur, il est possible de s'abonner à la newsletter sécheresse de la DDT54 : <https://get.formulaire.info/form?p=fkZwqtX3>

Par ailleurs, l'application EauSec54 permet à l'utilisateur de connaître facilement et en direct les restrictions qui s'imposent à lui en fonction de sa commune et de son usage : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/EauSec54/>

Pour toute question ou signalement, le service « Environnement Risques Connaissance » de la Direction Départementale des Territoires (DDT) se tient à la disposition des usagers : ddt-secheresse@meurthe-et-moselle.gouv.fr / 03.83.91.41.06

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)



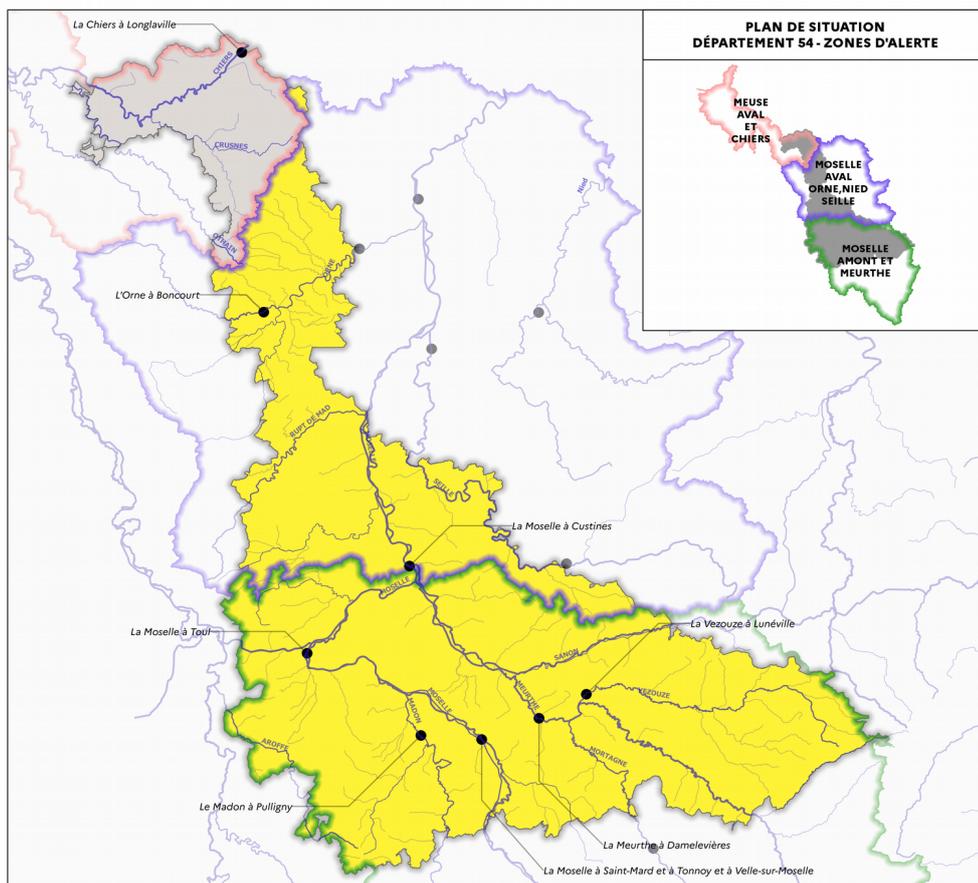
[Préfet de Meurthe-et-Moselle](https://www.linkedin.com/company/prefet54)

L'arrêté préfectoral fixant un cadre pour la mise en œuvre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le département, est accessible depuis le site Internet des services de l'État : (<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-et-milieux-aquatiques/Secheresse>)

Il existe 4 niveaux de gestion de la sécheresse

- **vigilance** : information et incitation à faire des économies d'eau
- **alerte** : limitation de certains usages de l'eau
- **alerte renforcée** : renforcement des limitations
- **crise** : arrêt de certains usages non prioritaires

Situation hydrologique : point de situation au 13 octobre 2023




PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
*Liberté
 Égalité
 Fraternité*

Direction départementale des territoires

SITUATION SUR LA SÉCHERESSE

SITUATION AU 15/09/2023

Légende

Zones de gestion (old)

-  Meuse aval et Chiers
-  Moselle amont et Meurthe
-  Moselle aval, Orne, Nied et Seille

Zones de gestion 54

-  Normal
-  Vigilance
-  Alerte
-  Alerte renforcée
-  Crise

Station hydrométrique :

-  Stations

Conception : DDT54 / ERC / DCTN
 Sources : BDCartho® (IGN), DREAL Grand Est
 FS - 15/09/2023

\\10.54.8.306\mev\ERC\interim\2_DCTN\4_ETUDES\GAUSS\SECHERESSE\Btable_surflow.app



EauSec54



Newsletter Sécheresse

Retrouvez-nous



[meurthe-et-moselle.gouv.fr](https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)



@prefet54



@prefet54



@prefet54



Préfet de Meurthe-et-Moselle